

Annule et remplace le procès-verbal de même date

Présents : M. HUOT, M. JANNY, Mme COLLIGNON, M. MAILLY E, Mme PINOT-VIGNAL, Mme ALEX, Mme PRÉAU, M. MAILLY P, Mme DUVAUX, M. MATHÉ, Mme COUVIDAT, M. RAPINAT, Mme BÉNARD, M. TOPPIN.

Absents : M. MAURASIN, excusé

Pouvoirs : M. MAURASIN donne pouvoir à M. JANNY

Secrétaire : Mme COUVIDAT

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2 | Délégations d'attributions du conseil au Maire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de s'exprimer au sujet de la délégation d'attribution confiée au Maire pour la durée du mandat.

Cette délégation permet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que leurs avenants qui peuvent être passés en procédure adaptée jusqu'à 100 000 € HT sans avoir le vote du conseil, cela peut s'avérer nécessaire lors de décision urgente.

Toutefois, cela ne s'applique pas sur de nouveaux projets mais seulement sur ceux déjà débattus en conseil municipal et inscrits au budget.

Le conseil municipal approuve, à la majorité, cette délégation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	

RAPPORT N° 3 | Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Indice brut mensuel 1027 applicable au 1^{er} janvier 2026 : 4 110.52 €

Indemnité brute maximale du Maire possible (1 000 à 3 499 habitants)

Taux maximal de 55.70 % soit 2 289.56 €

Le conseil municipal décide, à la majorité, que l'indemnité du Maire, est calculée comme suit :

Indice brut mensuel 1027 x 45 % soit 1 849.73 € brut, à compter du 20 mars 2026.

Indemnité brute maximale des Adjoint possible (1 000 à 3 499 habitants)

Taux maximal de 21.38 % soit 878.83 €

Le conseil municipal décide, à la majorité, que les indemnités des Adjoint, sont calculés comme suit :

Indice brut mensuel 1027 x 19 % soit 780.99 € brut, à compter du 20 mars 2026.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	

Mme BÉNARD propose que les conseillers municipaux soient indemnisés dans la limite de l'enveloppe légale d'indemnisation du Maire et des Adjoint. Cette question est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

RAPPORT N° 4	Constitution et désignation des membres des commissions communales Désignation des délégués aux différents syndicats
---------------------	---

Monsieur le Maire énumère les différentes commissions et délégations auxquelles les conseillers municipaux peuvent participer.

1^{ère} Commission « URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT » présidée par P. JANNY,

2^{ème} Commission « VIE ASSOCIATIVE – CULTURE – SPORTS - PATRIMOINE » présidée par N. COLLIGNON,

3^{ème} Commission « BATIMENTS – LOGEMENTS COMMUNAUX » présidée par E. MAILLY,

4^{ème} Commission « ACTION SOCIALE – JEUNESSE – SOLIDARITE – COMMUNICATION » présidée par A. PINOT-VIGNAL.

Il s'agit de désigner des membres constitutifs.

Les conseillers municipaux choisissent les commissions vers lesquelles ils souhaitent s'engager.

Il est nécessaire également de désigner des délégués aux différents syndicats pour y représenter la commune.

Un tableau récapitulatif sera adressé aux membres du conseil.

Le renouvellement de la Commission Communale des Impôts directs (CCID) est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

Les membres de l'Association Foncière de Piney sont en place jusqu'en 2028.

Concernant Piney en fête, il est nécessaire d'attendre le prochain changement de bureau de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du 8 Mai : le format reste à l'identique (messe, cérémonie et vin d'honneur)
- Organisation du 14 Juillet :
 - o feu d'artifice et bal le soir du 13 Juillet, organisés par Piney en Fête
 - o après-midi récréatif, tombola et verre de l'amitié le 14 juillet

- M. RAPINAT s'excuse de son absence aux cérémonies des 8 mai, 13 juillet et 11 novembre 2026 ; sa présence, en qualité de Maître de cérémonie du fait de son métier, est obligatoire sur la Ville de Troyes,
 - M. TOPPIN s'interroge sur la consultation en amont du Chef de Centre et du Président de l'Amicale des Pompiers du CIS de Piney du fait du changement d'organisation des festivités du 13 et 14 juillet prochain.
- Réunion de la Commission des Finances : lundi 13 avril 2026 à 19 h 00
 - Prochaine séance du conseil municipal : le lundi 27 avril 2026 à 19 h 00

Séance levée à : 19 h 45